

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

**Délibération**  
**n° 2007.12.467**

**Convention  
d'échange d'eau  
potable en gros  
avec le SIAEP de la  
Boême**

**LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 décembre 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

**Ont donné pouvoir :**

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE	Rapporteur : <b>Monsieur SAUZE</b>
<b>CONVENTION D'ECHANGE D'EAU POTABLE EN GROS AVEC LE SIAEP DE LA BOËME</b>	

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la SEMEA est gestionnaire du service eau potable sur les communes de Nersac et La Couronne. Afin d'actualiser les différentes conventions liant la ComAGA au SIAEP de la Boème sur ces communes, une rencontre entre les deux collectivités, avec leur exploitant respectif, a abouti au projet de convention ci-joint.

Cette convention indique les modalités techniques et financières de fourniture d'eau entre les deux collectivités, tant du point de vue de l'alimentation régulière d'abonnés que de secours.

Elle s'appliquera dès sa signature par les parties et prendra fin au 31 décembre 2014 ; le tarif de vente – achat d'eau est fixé à 0,2682 € HT par m<sup>3</sup> (valeur au 1<sup>er</sup> juillet 2006).

Elle reprend le remboursement des charges financières liées au retrait de la commune de Nersac du SIAEP (convention du 5 mai 2001 abrogée). De plus, elle intègre la notion de délégation à un tiers.

Enfin, elle se substitue aux conventions et avenants suivants :

- concernant la commune de Nersac
  - convention du 5 mai 2001 et son avenant n° 1
- concernant la commune de La Couronne
  - convention de secours partiel du 25 août 2003
  - convention d'achat d'eau du 28 décembre 1988

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 20 novembre 2007,

**Je vous propose :**

**DE RESILIER** la convention d'achat d'eau du 28 décembre 1988, la convention du 5 mai 2001 et son avenant n° 1 et la convention du 25 août 2003.

**D'APPROUVER** la convention d'échange d'eau potable en gros avec le SIAEP de la Boème.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>  <b>27 décembre 2007</b>	<b>Affiché le :</b>  <b>27 décembre 2007</b>